

TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURE

Bourses Agr**EAU**responsables

Édition 2022





TABLE DES MATIÈRES

Le programme

Présentation du programme	4
À gagner!	4
Catégories de bourses	4-5

Admission

Critères de sélection	6
Conditions d'admission	6-7
Fonctionnement	7
Soumettre votre candidature	7

01.

Le programme



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La **Fédération de l'UPA de la Montérégie** ainsi que **Desjardins** présentent le *Programme de soutien et de reconnaissance – Ferme AgrEAUenvironnementale*. Ce programme, qui couvre l'ensemble du territoire montérégien, vise à mettre en place des moyens efficaces et durables afin d'inciter les producteurs agricoles, par l'entremise de bourses, à réaliser des aménagements agroenvironnementaux en bordure des cours d'eau permettant d'améliorer la qualité de l'eau, la biodiversité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme est d'une durée de trois ans et prendra fin le 31 mars 2024.

À GAGNER!

En 2022, un total de 77 000\$ seront remise en bourses aux productrices et producteurs agricoles de la Montérégie.

CATÉGORIES DE BOURSES DESJARDINS

Ces bourses seront remises aux producteurs agricoles qui mettront en place des aménagements durables de plus de 0,25 ha et répondant à l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité des cours d'eau.

65 bourses AgrEAUresponsables Desjardins

2 bourses AgrEAU Or Desjardins

COORDINATION DU PROGRAMME

Stéphanie Gladu, M. A., M.Sc

450 774-9154, poste 5247

sgladue@upa.qc.ca

Frédérique Gagné, B. Env.

450 774-9154, #5230

fgagne@upa.qc.ca

CATÉGORIE 1 : Bourses AgrEAUresponsables Desjardins

Trois types de bourses AgrEAUresponsables Desjardins seront remises dans cette catégorie selon la superficie de l'aménagement. Les aménagements devront être implantés durant l'année de mise en candidature.

Bourses

agrEAU herbacées

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement longeant un cours d'eau, composé de végétaux de types herbacés (ex : mélange pour pollinisateurs composé d'espèces à fleurs, mélange fourragé, ...).

0.25 > 0.5 ha	300\$
0.5 > 1 ha	600\$
1 ha et plus	900\$



Bourses

agrEAU arbustives

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement longeant un cours d'eau composé d'arbustes indigènes (ex : spirée, sureau, aronia, cornouiller, amélanchier, rosier rustique, ...).

0.25 > 0.5 ha	400\$
0.5 > 1 ha	800\$
1 ha et plus	1 200\$



Bourses

agrEAU multistrates

Destinées à récompenser des agriculteurs et agricultrices qui mettent en place un aménagement multistrates (composé d'herbacées, d'arbustes indigènes et d'arbres) le long d'un cours d'eau.

0.25 > 0.5 ha	500\$
0.5 > 1 ha	1 000\$
1 ha et plus	1 500\$



02.

Admission

CATÉGORIE 2 : Bourses AgrEAUresponsables Or Desjardins

En plus, chaque année, **deux bourses AgrEAUresponsables Or Desjardins** d'un montant de **10 000 \$** chacune seront remises à deux entreprises agricoles qui se seront démarquées soit par un projet exceptionnel ou en tant qu'entreprise exceptionnelle.

Critères de sélections

Les candidatures pour les deux bourses OR Desjardins feront l'objet d'une évaluation basée sur les critères pondérés suivants :

INNOVATION L'initiative est novatrice et contribue à l'enrichissement de l'agriculture durable en Montérégie (20 points).

DURABILITÉ L'initiative contribue à la pérennité de l'agriculture et de l'environnement en Montérégie (20 points).

EFFORT L'initiative a nécessité un effort important de la part du candidat et démontre que les difficultés ont été surmontées (20 points).

RETOMBÉES La démarche a eu des résultats qui ont profité à la collectivité (20 points).

*20 points supplémentaires sont accordés à la qualité de présentation du dossier de candidature.

Bourse

agrEAU or Desjardins
projet exceptionnel

D'une valeur de 10 000 \$ cette bourse est destinée à récompenser une agricultrice ou un agriculteur qui contribue au développement de l'agriculture durable en Montérégie et qui démontre un engagement exceptionnel pour l'environnement (la qualité de l'eau et la biodiversité), par l'entremise d'un projet mis en place à la ferme.

Bourse

agrEAU or Desjardins
entreprise exceptionnelle

D'une valeur de 10 000 \$ cette bourse est destinée à récompenser une entreprise agricole qui contribue au développement de l'agriculture durable en Montérégie et qui démontre un engagement exceptionnel pour l'environnement (la qualité de l'eau et la biodiversité), par l'entremise de pratiques agroenvironnementales mises en place à la ferme.

CONDITIONS D'ADMISSION

- L'entreprise est membre du Syndicat local de l'UPA de sa région;
- Le candidat doit être un producteur agricole (avec un NIM valide);
- Les projets menés par le candidat doivent être situés en Montérégie;
- Le candidat détient toutes les autorisations et permis nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que le financement nécessaire à la réalisation des projets.

Spécifiquement pour les bourses Desjardins : **herbacées**, **arbustives** et **multistrates** :

- ***NOUVEAU EN 2022** : L'aménagement agroenvironnemental réalisé par le candidat doit être situé en bordure de cours d'eau (implanté dans la bande riveraine et doit aller au-delà de la réglementation en vigueur dans sa municipalité) ou d'un fossé agricole.
- Les projets doivent être réalisés durant l'année d'acceptation du projet. Le candidat devra s'engager à garder en place le projet dans son intégralité pour une période minimale de 5 ans.
- L'aménagement agroenvironnemental admissible doit répondre à l'une des trois types de bourses suivantes: herbacées, arbustives ou multistrates (incluant arbres, arbustes et herbacées) et à l'une des sous-catégories de superficie suivantes : 0,25 > 0,5 ha, 0,5 > 1 ha et 1 ha et plus.

Spécifiquement pour les **deux bourses Desjardins OR: entreprise exceptionnelle et projet exceptionnel**

- Par l'entremise d'un projet/de pratiques agroenvironnementales mis en place à la ferme, le candidat démontre un engagement exceptionnel pour l'environnement (la qualité de l'eau et la biodiversité);
- Par l'entremise d'un projet/de pratiques agroenvironnementales mis en place à la ferme, le candidat contribue au développement de l'agriculture durable en Montérégie;

FONCTIONNEMENT

Un appel de candidatures est lancé à l'ensemble des entreprises agricoles de la Montérégie, ainsi qu'aux conseillers agricoles les accompagnant. **Les candidats ont jusqu'au 1^{er} septembre 2022** pour soumettre leur candidature pour l'une des cinq catégories de bourses. Un comité, composé de producteurs agricoles et d'intervenants agricoles et environnementaux, évaluera les candidatures et sélectionnera les lauréats. Les récipiendaires des bourses seront avisés par écrit et les bourses leur seront remises lors d'un événement local en janvier de l'année suivante.

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Sur le formulaire de mise en candidature, vous devrez indiquer la catégorie de bourse pour laquelle la candidature est soumise. La candidature devra respecter les conditions d'admission.

Remplir le formulaire ci-dessous correspondant à la catégorie de bourse visée par la mise en candidature et le retourner **avant 12 h, le 1^{er} septembre 2022** à agroenvironnement@upa.qc.ca.

[Formulaire – Bourses AgrEAUresponsables Desjardins](#)

[Formulaire – Bourse AgrEAUresponsables Or Desjardins projet exceptionnel](#)

[Formulaire – Bourse AgrEAUresponsables Or Desjardins entreprise exceptionnelle](#)

Pour toutes questions concernant les mises en candidature, veuillez communiquer avec Stéphanie Gladu, Frédérique Gagné ou à agroenvironnement@upa.qc.ca.



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Montréal

L'Union des producteurs agricoles



Desjardins